



AFFOUAGES SAISON 2026-2027

INSCRIPTION

DU 19 OCTOBRE AU 6 NOVEMBRE 2026

À LA MAIRIE

Toute personne habitant la Commune de CHAILLEY désirant une portion de bois doit s'inscrire PERSONNELLEMENT en Mairie.

AUCUN AFFOUAGE NE SERA DISTRIBUÉ À UNE PERSONNE N'AYANT PAS TERMINÉ L'AFFOUAGE DE LA SAISON PRÉCÉDENTE.

Aucune inscription ne se fera par téléphone ou par mail.

À son inscription en Mairie, l'affouagiste :

- Se verra remettre deux exemplaires du règlement :
Un exemplaire devra être signé et rapporté le jour du tirage des portions.
- Devra s'acquitter du paiement de l'acompte d'un montant de 50,00 € (en numéraires ou par chèque à établir à l'ordre du Trésor Public).
- Devra obligatoirement fournir son assurance Responsabilité Civile (habitation) et celle du tiers, si nécessaire.

LE TIRAGE DES PORTIONS AURA LIEU
LE MARDI 17 NOVEMBRE 2026
À 18 H 30 À LA SALLE DE LA FONTAINE

PRÉSENCE INDISPENSABLE DES AFFOUAGISTES

Un rappel des points clés du règlement communal des affouages sera effectué.